



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN
DE FIXER LA LIGNE DES HAUTES EAUX DU LAC ELGIN**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption du projet de règlement numéro 1204, à la séance du 14 mars 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le 11 avril 2022 à compter de 19h, au Centre communautaire situé au 165 avenue Centrale Nord, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Le règlement vise à:

- Fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin

QU'AU cours de la séance du conseil municipal du 11 avril 2022, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de règlement est aussi accessible en ligne pour consultation publique sur le site web de la municipalité. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires jusqu'à 13h le 11 avril 2022, à l'adresse courriel dg@stratford.quebec ou par écrit au bureau municipal.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 25 IÈME JOUR DE MARS 2022

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD
RÈGLEMENT NO 1204

RÈGLEMENT NO 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035
AFIN DE FIXER LA LIGNE DES HAUTES EAUX DU LAC ELGIN

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin;

ATTENDU QUE la firme RAPPEL a déposé un rapport de délimitation de la ligne des hautes eaux du lac Elgin en août 2021;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Julie Lamontagne lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le quatorzième (14^e) jour de février 2022;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1204 a été effectuée à la séance du 14 mars 2022 ;

ATTENDU QUE la deuxième adoption du projet de règlement no 1204 a été effectuée à la séance du _____ 2022 ;

ATTENDU QUE la journée d'inscription au registre a été tenue et que le nombre de signatures est insuffisant pour déclencher un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement no 1204 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin soit adopté, statué et décrété par ce qui suit:

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La définition de *Ligne des hautes eaux* à l'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifiée afin d'ajouter ce qui suit :

Dans le cas du lac Elgin, la ligne des hautes eaux est à une altitude de 271,65m.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général / Greffier-trésorier

Avis de motion :	14 février 2022
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2022
Assemblée publique de consultation :	_____
Adoption du deuxième projet de règlement :	_____
Demande d'approbation référendaire :	_____
Adoption du règlement :	_____
Certificat de conformité :	_____
ENTRÉE EN VIGUEUR :	_____

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

PROJET

RÈGLEMENT NO 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE FIXER LA LIGNE DES HAUTES EAUX DU LAC ELGIN

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite fixe la ligne des hautes eaux du lac Elgin;

ATTENDU QUE la firme RAPPEL a déposé un rapport de délimitation de la ligne des hautes eaux du lac Elgin en août 2021;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 14 février 2022;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La définition de *Ligne des hautes eaux* à l'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Dans le cas du lac Elgin, la ligne des hautes eaux est à une altitude de 271,65m.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford, ce _____ 2022

Denyse Blanchet

William Leclerc Bellavance

Mairesse

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Avis de motion :

Adoption du premier projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du deuxième projet de règlement :

Demande d'approbation référendaire :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité :

ENTRÉE EN VIGUEUR :
